

EDITO

SEPTEMBRE 2016

La CGT souhaite une très bonne installation à tous les nouveaux collègues qui intègrent le département. Nous aurions préféré que nos toutes prochaines rencontres (HMI en septembre, visites de sites et distribution CGT) se déroulent dans un climat social apaisé mais c'est malheureusement loin d'être le cas.

L'allongement du temps de travail des fonctionnaires (rapport Laurent – voir article infra) et la loi El Kohmri constituent pour les fonctionnaires des attaques simultanées qui s'articulent parfaitement contre nos acquis, codifiés dans notre statut. Avec la mise en place de l'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) et du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) prochainement, c'est l'ensemble de nos règles de fonctionnement qui est mis en cause : déroulement de carrière, notation, rémunération au mérite, régime indemnitaires, temps de travail, congés ...

Les agents publics ont fait les frais de la mise en place des 35h en 2002 avec des suppressions de postes par milliers. La fusion DGI-CP ainsi que les politiques d'austérité ont permis de supprimer 32 000 postes !

Les conséquences sont terribles : les missions abandonnées, un réseau dégradé, un e-accès omniprésent pour l'utilisateur, et pour les agents la détérioration des conditions de travail, l'augmentation des risques psychosociaux, les mutations ou affectations subies par les restructurations ...

Après le gel du point d'indice pendant 7 ans, nous n'accepterons pas un allongement de notre temps de travail pour encore accroître des gains de productivité et palier aux suppressions de postes annoncées par le gouvernement. La CGT rejette cette approche libérale, capitaliste, qui vise à toujours moins d'Etat, toujours moins de fonctionnaires et toujours plus de profit.

D'autres choix économiques sont possibles, la CGT avance des propositions concrètes. Pour les imposer, nous ne pouvons compter que sur notre capacité à nous mobiliser dès maintenant, sans attendre 2017, pour la défense de nos revendications, contre la politique du gouvernement.

La force de notre mobilisation est réelle et peut, comme en 95 contre le plan Juppé ou le CPE en 2006, amener le gouvernement à reculer.

Engageons nous le 15 septembre :

- ★ pour l'abrogation de la loi El Khomri! (journée de mobilisation interprofessionnelle et intersyndicale CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, UNL et FIDL).
- ★ contre le rapport Laurent
- ★ contre la mise en place de l'accord PPCR et le RIFSEEP.

La section CGT Finances Publiques vous appelle à participer massivement (y compris en utilisant le préavis de grève déposée pour cela) à la manifestation à Lyon (départ 11h de la Manufacture des Tabacs – direction Bellecour), ou à Villefranche sur Saône départ à 17h place des arts.



- IR prélèvement à la source
- Temps de travail fonctionnaires
- Déforestation CAE
- SIP Vénissieux
- Malaise au PCR

NON A LA LOI TRAVAIL : LE 15 TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION !

PRELEVEMENT A LA SOURCE : LA REFORME DE TOUS LES DANGERS !

Début août, le gouvernement a confirmé l'entrée en vigueur de la réforme du prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'argument porte sur la simplification qui serait soit disant induite par cette mesure. **Mais personne ne doit s'y tromper, le prélèvement de l'impôt à la source, c'est un danger pour le plus grand nombre** : 90% des salariés ont déjà la déclaration pré-remplie et plus de 70% sont mensualisés, le prélèvement à la source ne simplifie donc rien !

DANGER POUR LA VIE PRIVEE DES SALARIES

L'employeur en fonction du taux transmis par l'administration pourra savoir si le salarié a des revenus complémentaires à son salaire (par comparaison avec un salarié ayant le même rémunération).

Si le salarié demande le taux « neutre » (délai de 3 mois) l'employeur pourra dès lors suspecter que son employé a d'autres revenus.

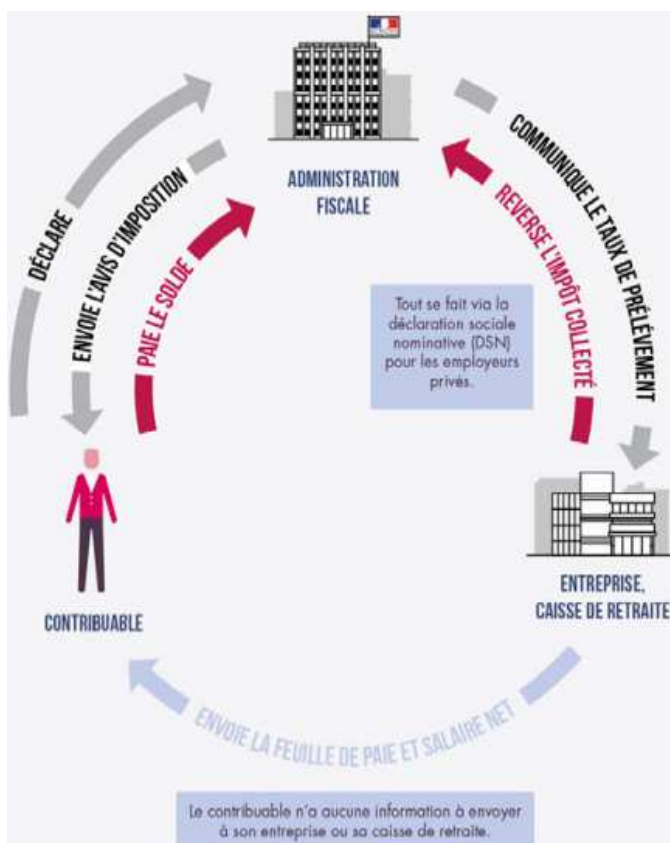
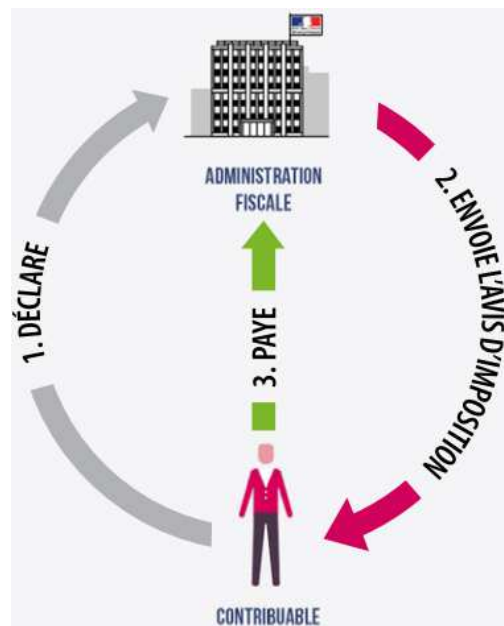
En plus, l'employeur pourra connaître des éléments de sa vie privé.

DANGER POUR L'EMPLOI A LA DGFIP

Confier le recouvrement de l'impôt sur le revenu aux entreprises c'est supprimer des emplois publics. Le « laboratoire d'idées » (Think Tank) Terra Nova, proche du PS a estimé que le prélèvement à la source permettrait de supprimer 10 000 emplois à la DGFIP.

DANGER POUR LES RECETTES DE L'ÉTAT

Le prélèvement à la source de l'impôt c'est aussi un danger pour les recettes fiscales du pays. De plus le patronat réclame des contreparties. Comment ne pas être choqué des propos du secrétaire d'État au budget, Christian Eckert : « *C'est aussi un gain de trésorerie pour les entreprises, elles vont pouvoir, pendant plusieurs semaines, parfois même plusieurs mois, conserver de la trésorerie qu'elles reverseront ensuite au trésor public.* »



Nos collègues des SIE apprécieront, eux qui s'efforcent tous les jours de faire comprendre aux entreprises que la TVA n'est pas une avance de trésorerie !

La CGT Finances Publiques a dès le départ soulevé les écarts entre les taux de collecte de l'impôt sur le revenu, plus de 98 % et celui très médiocre de la TVA aujourd'hui collectée par les entreprises, peu ou pas communiqué tellement il est mauvais (entre 70 et 75 % selon les années).

DANGER POUR LA PROTECTION SOCIALE

Le prélèvement à la source pourrait être le prélude à la fusion de l'impôt sur le revenu proportionnel (taxant plus lourdement les revenus élevés) et de la CSG impôt forfaitaire

Au-delà de cette réforme, le gouvernement n'a-t-il pas d'autres intentions cachées ? Aujourd'hui, le financement de la Sécurité Sociale est assis sur les cotisations sociales. Si demain, la CSG fusionne avec l'impôt sur le revenu c'est le financement de la Sécurité Sociale qui est menacé. Le prélèvement de l'impôt à la source peut être le cheval de Troie qui permettra la casse de tout l'édifice de notre protection sociale.

L'AVIS DE LA CGT

Le prélèvement à la source est une attaque contre nos missions et l'impôt sur le revenu. A l'inverse nous avons besoin d'une DGFIP dotée des moyens nécessaires pour assurer l'intégralité de ses missions y compris pour lutter encore plus efficacement contre toutes les formes de criminalité économique et financière, la fraude et l'évasion fiscales.

Cette réforme aura un impact fort pour nombre de services de la DGFIP : les SIP sont en 1^{ère} ligne (assiette et recouvrement), les SIE seront chargés de l'interface avec l'entreprise devenue collecteur, les Centres de Contacts sont officialisés avant l'heure et enfin, les Centres de Prélèvements Services sont fortement menacés.

Nous devons nous opposer à cette réforme tant pour les menaces qu'elles portent sur la fiscalité actuelle que sur nos missions et nos emplois. Mais par sa dimension, elle impose une mobilisation au delà des seuls agents de la DGFIP. La CGT travaille d'ores et déjà à mettre en place l'information des salariés via notre réseau interprofessionnel préalable à la mobilisation de tous, privé, public pour l'abandon du PAS !

FUNCTIONNAIRES, LE GOUVERNEMENT VEUT ALLONGER NOTRE TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL !

Le rapport Laurent a été rendu public le 26 mai 2016. Il présente un bilan qui se veut objectif du temps de travail effectif dans les 3 versants de la Fonction Publique.

D'après ce rapport les fonctionnaires travailleraient moins que dans le privé, étonnant non ? En moyenne 1584 h par an contre un temps légal de 1607 h normalement, et ainsi 1,4 % de moins que dans le privé, avec des disparités importantes d'un métier à l'autre.

Mais le rapport « oublie » par exemple l'écrêtement des heures aux pointeuses qui représente du travail gratuit, ni rémunéré, ni récupéré.

Autant être clair : les 34 mesures préconisées sont essentiellement des régressions pour les agents publics.

Ainsi quelques exemples :

- N° 3 : Créditer les jours RTT mensuellement en fonction de la présence réelle de l'agent
- N° 4 : Inscrire dans les textes le principe d'une Obligation Annuelle de Travail (OAT) de 1607 h quelque soit le nombre de jours fériés.
- N° 5 : Laisser le bénéfice des jours de fractionnement aux seuls fonctionnaires travaillant 7 h par jour et 35 h par semaine et ne bénéficiant pas de jours de RTT
- N° 6 : Mettre fin aux régimes dérogatoires à la base légale de 1607 h et à l'attribution de jours d'absence dépourvus de base légale (jour du maire, du directeur ...)
- N° 9 : Développer l'annualisation du temps de travail dans les services de l'Etat et établissements hospitaliers soumis à des variations saisonnières d'activité.
- N° 16 : Examiner systématiquement les horaires d'ouverture des services au public au regard des besoins des usagers
- N° 17 : Mettre fin à la sur-rémunération du travail à temps partiel à 80 ou 90%.



Le rapporteur conclut que « **le temps de travail est un enjeu politique, humain, social et financier dans le secteur public comme dans le secteur privé. Les propositions de ce rapport devront être portées politiquement à un haut niveau afin que le secteur public soit exemplaire** ».

La Ministre de la Fonction Publique Annick Girardin n'entend effectivement pas ranger le rapport dans un tiroir. Des groupes de travail réunissant des représentants des employeurs et des organisations syndicales se réuniront donc "à compter de septembre". Ensuite, un "bilan d'étape" et de "premières orientations" seront présentés lors de la réunion du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) de décembre.

D'ores et déjà, la section CGT Finances Publiques s'oppose à toute remise en cause des 35h, de notre statut et de nos acquis.

Déforestation à la CAE : des plantes vertes ont disparu !

Un remue-ménage inhabituel autour des plantes a eu lieu cet été. Le taguage d'une partie des bacs à plantes vertes a suscité l'étonnement des collègues. Questionnant les employés de la société chargée de l'entretien des plantes vertes, les agents ont appris que le contrat avait été modifié et que la moitié des plantes serait éliminée. Il semblerait que le motif économique ait emporté la décision.

Bien sûr dans la « jungle administrative » des décideurs pas un autochtone n'a jugé utile d'avertir les agents, ni le CHSCT. A-t-on oublié les bienfaits de la présence de ces plantes vertes ?

Elles ont pourtant un impact favorable avéré sur les conditions de travail.

Elles participent aussi à élever le taux d'humidité dans les locaux. A la Cité, c'est pas du luxe ! Beaucoup d'agents se plaignent de l'air trop sec, Aucune évaluation préalable n'a été faite. C'est pourquoi la CGT portera cette question lors du prochain CHSCT de site.

La CGT salue le bon sens des agents qui ont sauvé une partie des plantes destinées à la benne...



SIP de Vénissieux : double peine en perspective !

Avatar de l'ASR, dans un contexte où la DGFIP remet en cause l'accueil du public. Les futures conditions de travail des agents sont mises sur la sellette dans le cadre d'un projet qui se construit à l'économie.

Non contente d'accorder des crédits insuffisants, la Direction Générale a donné un coup de rabot à l'enveloppe initiale. Il faut financer en local la caisse blindée, le gestionnaire de file d'attente et divers aménagements pour plus de 50 000 €. La direction locale devra donc mettre la main au portefeuille alors qu'elle vient de voir sa dotation de fonctionnement réduite de 500 000 €.

Alors que la Trésorerie de Jussey vient de subir une attaque à main armée, le SIP de Vénissieux est prévu sans sas de sécurité.

De plus malgré les travaux, le hall de l'accueil du public sera sous dimensionné. Actuellement, lors des échéances, la file d'attente des contribuables déborde largement et s'étend dans l'escalier voir l'entrée du bâtiment. Pour ceux qui ne connaissent pas les lieux, le service est installé au 1^{er} étage !

Le local social devrait être réaménagé, car la configuration actuelle ne permettra pas d'accueillir tous les agents pour leur pause déjeuner.

C'est à partir de ces constats que la CGT interviendra en CHSCT et en CTL.

MALAISE AU PCR P

PCR P ? Qu'est ce ça veut dire ? C'est un nouveau service, issu de la réorganisation des services chargés du contrôle : le Pôle de Contrôle de Revenus/Patrimoine. Il a été annoncé fin 2014 pour une mise en place dans le Rhône au 1^{er} septembre 2016. A l'heure où nous écrivons cette brève (6 septembre), nombre de collègues du PCR P ne sont pas encore installés convenablement. La plupart ne sont pas habilités sur les applications informatiques, pire certains n'ont tout simplement pas d'ordinateurs ! Depuis le CTL du 17/11/2015 on ne compte pas les groupes de travail, réunions... qui se sont tenus en amont de cette création. Or, force est de constater l'incompétence de la DRFiP qui n'a pas été capable d'assurer la mise en place matérielle du service. Nous ne pouvons être qu'inquiet sur le traitement réservé aux missions du service et aux conditions de travail des collègues. A ce propos, depuis le 1^{er} septembre, ce ne sont pas les réunions de "cadrage" du chef de service qui lèvent le malaise qui règne coté nord du 9^{ème} étage de la CAE.



Lyon, le 6 septembre 2016

Syndicat CGT Finances Publiques Rhône : - 165 rue Garibaldi 69003 Lyon - 04 78 63 32 29 – permanence le jeudi après midi local syndical

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/69/> - e.m@il : cgt.drftp69@dgfp.finances.gouv.fr

Syndicat National CGT Finances Publiques :-Case 450 ou 451 - 263, rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX -

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/spip/> - e.m@il : dgfp@cgt.fr - cgt@dgfp.finances.gouv.fr